



Banque et crédits

➔ Publication de la loi pour un Etat au service d'une société de confiance

La loi n°2018-727 pour un Etat au service d'une société de confiance (droit à l'erreur et simplification) a été publiée au Journal officiel le 11 août. L'objectif général de cette loi est de réduire la complexité des parcours administratifs, alléger les normes et accélérer la dématérialisation des différentes procédures. La loi prévoit notamment :

- **Suppression de la mention obligatoire du taux effectif global (TEG) dans certains contrats de crédits aux entreprises**

L'article 55 supprime l'obligation de mention du TEG dans les contrats de crédits aux entreprises, à l'exception des prêts à taux fixes.

- **Annonce de la réforme du TEG et du taux d'usure par ordonnance**

Le taux effectif global (TEG) est un indicateur qui existe depuis 1966 en France mais n'est pas obligatoire dans le reste de l'Europe. La loi publiée le 11 août prévoit une habilitation au Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance, toute mesure visant à réformer le taux effectif global (TEG) et le taux d'usure qui correspond au seuil maximal du TEG. Cette habilitation est à saisir dans un délai de 12 mois, à compter de la promulgation de la loi, c'est-à-dire d'ici le 10 août 2019 au plus tard.

En ce sens, l'APIC prépare une action en vue de rapporter aux pouvoirs publics les expériences des IOBSP, témoins quotidiens de l'impact du calcul du TEG et du taux d'usure pour financer les emprunteurs.

Vous pouvez transmettre à adhesion@apicfrance.asso.fr tout retour d'expérience ou recommandation sur le TEG et le taux d'usure.

Sommaire

▪ Banque et crédits

Publication de la loi pour un Etat au service d'une société de confiance annonçant la réforme du taux effectif global (TEG)

Derniers chiffres relatifs au crédit immobilier

▪ Assurance

Prévention de l'ACPR sur l'assurance-emprunteur

▪ Logement

Conclusion d'un accord de la commission mixte paritaire sur le projet de loi logement

▪ Informations pratiques

Save the date – 7^{ème} Convention annuelle de l'APIC

Assurance

➔ Derniers chiffres du crédit immobilier en 3 points

- **Taux brut moyen : 1,43% en août 2018** (en comparaison, les niveaux étaient de 1,56% en août 2017 et 1,46% en août 2016).
- **Durée moyenne des prêts : 223 mois en août 2018 en moyenne.** Dans un contexte de hausse des prix, la tendance est à l'allongement de la durée des prêts. En comparaison, les durées moyennes s'établissaient à 216 mois en août 2017 et 212 mois en août 2016.
- **Coût relatif : Le prix représente en moyenne 4,1 années de revenus en août 2018.** La tendance est plutôt à la hausse du fait que les revenus des ménages progressent moins rapidement que le prix des projets immobiliers.

Source : *Observatoire du financement Crédit logement/CSA*

Logement

➔ Conclusion d'un accord de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi logement

Les députés et sénateurs de la commission mixte paritaire ont réussi à se mettre d'accord sur un texte commun pour adopter le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).

La ratification de cet accord est prévue pour le 9 octobre à l'Assemblée nationale.

➔ Prévention de l'ACPR sur l'assurance emprunteur

L'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) a mis en garde des établissements de crédits pour leurs pratiques commerciales pouvant compromettre le droit de libre-choix de l'assurance-emprunteur des clients.

L'autorité de contrôle a en particulier constaté une pratique visant à augmenter le taux d'intérêt et/ou les frais de dossier lorsqu'un client souscrivait une assurance-emprunteur externe à l'établissement prêteur.

L'ACPR rappelle que ces pratiques visant à décourager le recours à une assurance-emprunteur externe sont contraires à la mise en concurrence entre les différentes offres d'assurance proposées sur le marché.

Informations pratiques



SAVE THE DATE

7^{ème} Convention Nationale de l'APIC
Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits

À l'attention des Courtiers, ME, MNE et MIOB en prêts immobiliers, prêts professionnels et rachat de crédits, des banquiers, assureurs et institutionnels.

■ **22 NOVEMBRE 2018 - PARIS**

Réservez dès aujourd'hui cette date dans votre agenda
Plus d'informations : contact@apicfrance-asso.fr



Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits

Siège : 99, rue Pierre Brosolette – 91700 - Sainte Geneviève des Bois
Secrétariat Général : 36 rue de Saint-Petersbourg - 75008 Paris
Téléphone : 01 86 27 27 71